

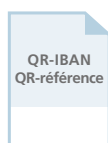
# Adoptez un mode de facturation et de paiement automatisé, rapide et sécurisé

La QR-facture, définie selon les normes ISO 20022, facilite les paiements grâce à l'automatisation du traitement des données. Elle remplace les bulletins de versement rouges et orange.

## L'essentiel

La QR-facture permet de générer des factures ou de les régler. Elle comporte un Swiss QR-code (le Quick Response Code est un code barres bidimensionnel) qui contient toutes les informations importantes relatives à son paiement.

Il existe trois variantes de QR-facture utilisables en fonction des besoins de l'émetteur, du logiciel utilisé et du mode de réconciliation choisi. L'émetteur peut ainsi éditer des factures :



**avec QR-IBAN et QR-référence**  
ancien bulletin de versement référencé (BVR)

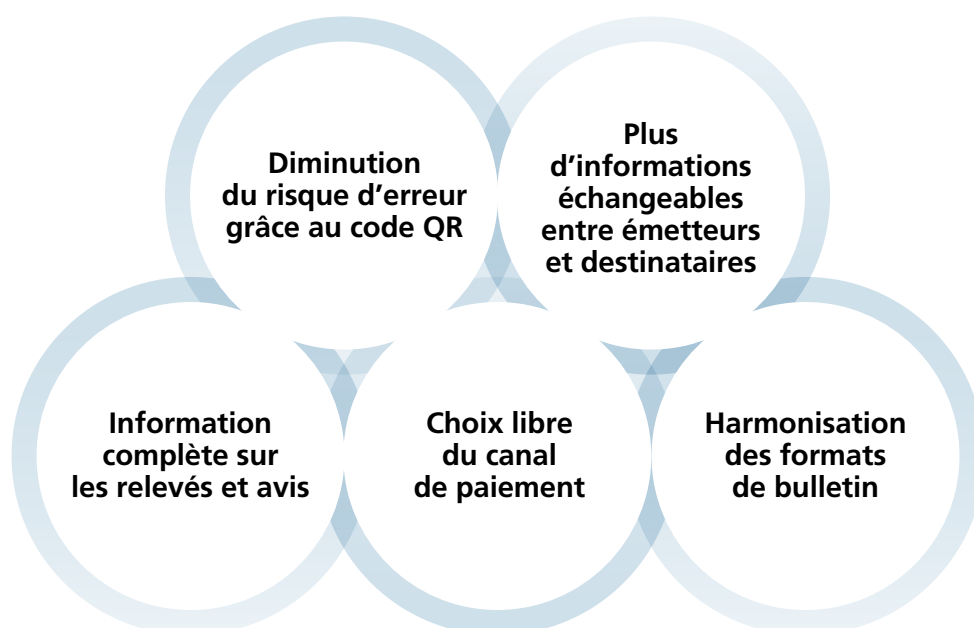


**avec IBAN sans référence**  
ancien bulletin de versement rouge (BV)



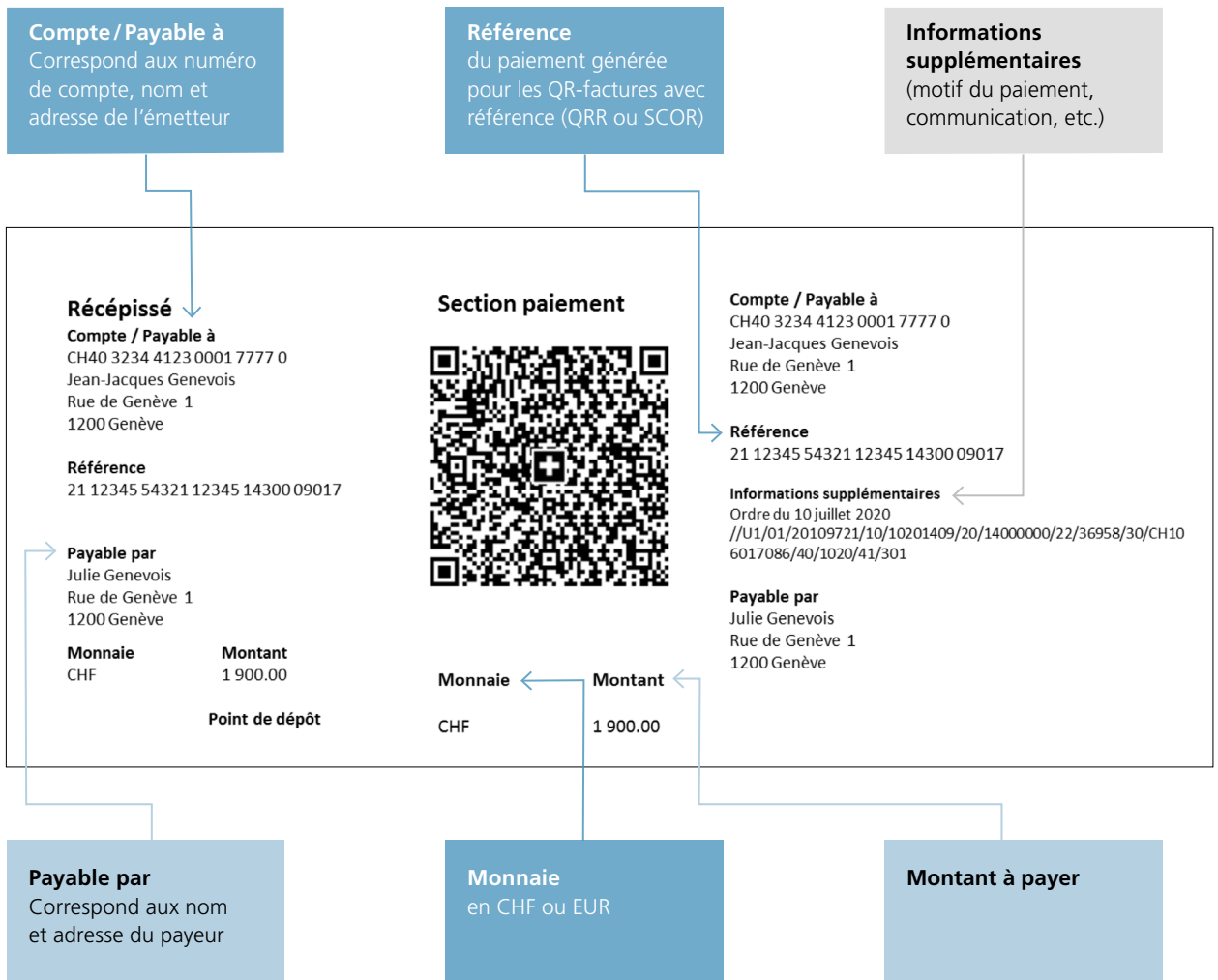
**avec IBAN et référence SCOR**  
nouvelle norme européenne

## Avantages



## Fonctionnement

Les données qui apparaissent sur le bulletin et dans le code QR s'adaptent en fonction de la variante choisie et des options utilisées ou non (communication, informations supplémentaires, etc.).



- Élément obligatoire généré électroniquement
- Élément obligatoire généré électroniquement ou complété manuellement
- Élément facultatif généré électroniquement

## Emetteur de factures

### Quelles mesures prendre pour émettre des QR-factures ?



#### Traitement électronique des factures

Pour émettre des QR-factures, voici une liste indicative des mesures à prendre :

- 1 Assurez-vous auprès de votre fournisseur de logiciel de l'adaptation de vos outils/applications pour générer des QR-factures au format spécifié. Au besoin, prévoyez une mise à jour.
- 2 Assurez-vous auprès de votre fournisseur de logiciel que vous pourrez traiter les relevés et avis électroniques au format ISO20022 (camt).
- 3 Pour les paiements avec référence, prenez contact avec votre conseiller BCGE pour obtenir votre QR-IBAN.
- 4 Enregistrez votre numéro de compte et ceux de vos clients au format IBAN/QR-IBAN dans vos bases de données et votre logiciel de facturation.
- 5 Mettez à jour les documents et autres formulaires sur lesquels figure votre numéro de compte (modèles de paiement, factures, formulaires, modèles de lettre, etc.).
- 6 Vérifiez que vous répondez aux contraintes définies pour l'impression au format PDF de vos QR-factures.
- 7 Pour passer au format camt :
  - si vous chargez vos relevés via Netbanking, modifiez vos paramètres lorsque vous émettrez vos premières QR-factures ;
  - si vous chargez vos relevés via Business Link, contactez le centre e-solutions Entreprises de la BCGE pour paramétrer la fonctionnalité.



#### Traitement papier

- Dans le cas où vous joignez un bulletin vierge à vos factures.  
Vous pouvez commander des bulletins QR pré-remplis via BCGE Netbanking.
- Dans le cas où vous annexe un bulletin pré-rempli à vos factures.  
Vous pouvez commander des bulletins QR pré-remplis via BCGE Netbanking ou émettre une QR-facture.

#### Conditions requises pour le traitement électronique



\* Condition complémentaire pour traiter les relevés et avis

## Destinataire de factures

### Quelles mesures prendre pour payer vos QR-factures ?

Afin de procéder au règlement de vos QR-factures, vous pouvez continuer à utiliser votre canal de paiement habituel :

- **BCGE Netbanking**
- **BCGE Mobile Netbanking**
- **Logiciel de paiement**
- **Ordre Quick**



#### Aucune action requise

- Si vous utilisez le logiciel **BCGE Netbanking**
- Si vous utilisez l'application **BCGE Mobile Netbanking**
- Si vous envoyez des **ordres Quick** à la banque (dépôt agence ou par voie postale)



#### Actions à entreprendre

- Si vous scannez les bordereaux
  - Equipez-vous d'un **lecteur capable de lire** et d'interpréter les données de la **QR-facture** (renseignez-vous auprès de votre fournisseur)
- Si vous utilisez un logiciel comptable ou de paiement
  - Enregistrez tous les **numéros de compte au format IBAN<sup>1</sup>** dans votre logiciel
  - Assurez-vous auprès de votre fournisseur de **logiciel** que le **traitement de la QR-facture** est intégré dans celui-ci

<sup>1</sup>L'**IBAN** (*International Bank Account Number*) est un format de numéro de compte normalisé sur le plan international. Son utilisation facilite la saisie, la transmission et le traitement des données de paiement.

## Contact



Votre conseiller personnel



Conseil en ligne 058 211 21 00; lundi-vendredi: 7h30-19h30; samedi: 9h00-16h00; dimanche: 9h00-13h00



info@bcge.ch



bcge.ch/fr/qr-facture-entreprises